



conseil • expertise comptable • audit

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

AILES ANCIENNES TOULOUSE DOTATION

4, Rue André Bêteille

31700 BLAGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

05 63 03 86 65
audit@sodecal.fr

449, Avenue du Danemark
Albasud - BP 364
82000 Montauban

MEMBRE INDÉPENDANT

A U D E C I A

Société de commissaires aux comptes
inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Toulouse
SAS au capital de 7 638 €
RCS Montauban 314 684 481

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Au Conseil d'administration des AILES ANCIENNES TOULOUSE DOTATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation **AILES ANCIENNES TOULOUSE DOTATION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des règles et principes comptables appliqués et fournis dans les notes de l'annexe, notamment la politique de suivi et de gestion des dotations ainsi que la présentation du « compte d'emploi annuel des ressources ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport d'activité ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article 6 de vos statuts, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 27 novembre 2024

SODECAL AUDIT



Thierry MARTY
Commissaire aux comptes

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement	15,00		15,00	15,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	30 019,89		30 019,89	19 295,77
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	30 034,89		30 034,89	19 310,77
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	30 034,89		30 034,89	19 310,77

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	15,00	15,00
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-13 600,15	-13 600,15
Excédent ou déficit de l'exercice		
<i>Situation nette (sous total)</i>	-13 585,15	-13 585,15
Fonds propres consommables	40 987,65	29 072,30
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	27 402,50	15 487,15
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229,99	2 275,62
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 402,40	1 548,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 632,39	3 823,62
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	30 034,89	19 310,77

En Euro

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1 889,65	33 492,21
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 889,65	33 492,21
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 174,26	2 151,85
Aides financières		31 374,32
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 174,26	33 526,17
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-284,61	-33,96
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	284,61	33,96
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	284,61	33,96

COMPTE DE RÉSULTAT

3114549 - AILES ANCIENNES TLSE DOTATION

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	284,61	33,96
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 174,26	33 526,17
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 174,26	33 526,17
EXCÉDENT OU DÉFICIT		

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

L'objet du fonds de dotation est conforme à ces statuts à savoir :

- Soutenir et financer les travaux de construction et d'aménagements des immeubles et locaux dans lesquels l'association AILES ANCIENNES TOULOUSE exercera ses activités de préservation, de restauration et de maintenance des aéronefs et autres pièces de sa collection.
- Soutenir et financer les actions de l'association Ailes Anciennes Toulouse en faveur de l'acquisition et de la récupération d'aéronefs anciens, ainsi que de toute pièce ou document ayant trait à l'histoire de l'Aviation que ce soit en France ou à l'Etranger.
- Soutenir et financer les travaux de reconstruction, de restauration, ou de simple remise en état des aéronefs, moteurs et autres équipements techniques détenus par l'association Ailes Anciennes Toulouse.
- Soutenir et financer les acquisitions de machines-outils, d'outillage, d'engins et de véhicules nécessaires à l'activité de l'association Ailes Anciennes Toulouse.
- Soutenir et financer les manifestations à caractère aéronautique organisées, dans le cadre du futur **Musée AEROSCOPIA**, par l'association Ailes Anciennes Toulouse avec éventuellement le concours d'autres partenaires, tels que salons, meetings, expositions, conférences, rencontres, sans que cette liste soit limitative.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 30 034,89 E.

Le résultat net comptable est une perte de 0,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/08/2024 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations,
- aux dispositions du règlement 2009-01 du CRC relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation,
- aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat de la trésorerie = 30 019,89

La trésorerie est composée de :

Un compte don à encaisser d'un montant de 1 130 E

Un compte courant et un compte sur livret pour des montants respectifs de 11 387,02 E et 17 502,87 E

Indication des variations des plus-values latentes sur les titres immobilisés

Le fonds de dotation ne détient pas de titres immobilisés.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF***Tableau des suivis des dotations*

Type de dotation	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Non consommable	15	0	0	15
Consommable	29 072.30	13 805.00	1 889.65	40 987.65
Total	29 087.30	13 805.00	1 889.65	41 002.65

Collectes Breguet 2 ponts : 2 500,00 E

Collecte Nacelle : 18 263,87 E

Collecte Tracker : 7 843,43 E

Information sur la politique suivie en matière de gestion des dotations

La gestion des dotations est conforme aux statuts.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Aucune partie de la dotation consommable n'a été virée au compte de résultat cette année pour les projets de l'association ailes ancienne.

Le fonds de dotation n'a pas remboursé de dépense à l'association les ailes anciennes.

Une partie de la dotation consommable est virée au compte de résultat pour une somme 1 889,65 E.

Cela correspond aux dépenses de fonctionnement du fonds de dotation.

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Fonds de dotation les ailes anciennes					
Comptes d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois pour 2023					
EMPLOIS	Total des emplois de 2023	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées en 2023	RESSOURCES	Total des ressources collectées sur 2023	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2023
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
1) Aides versées à l'association les ailes anciennes 2) Frais de gestion du fonds Frais d'appel à la générosité du public Charges liées à la recherche de financement privés ou publics 3) Frais de fonctionnement	2 174,26	1 889,65	1) Ressources collectées auprès du public a) Dons et legs collectées - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés fonds propres - dotation consommables - Legs et autres libéralités non	1 889,65	1 889,65

			affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
			b) Autres produits liés à l'appel à la générosité du public.		
			2) Autres fonds privés		
			3) Subventions et autres aides publics		
			4) Autres produits	284,61	
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRIT AU COMPTE DE RESULTAT	2 174,26	1 889,65	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	2 174,26	1 889,65
DOTATIONS AUX PROVISIONS			REPRISES DES PROVISIONS		
EMPLOIS NON UTILISEE MAIS DONT LES RESSOURCES SONT AFFECTEES			REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES ET NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		29 072,30
			VARIATION DES FONDS COLLECTTES AUPRES DU PUBLICS		13 805,00
EXCEDENT DE RESSOURCE DE L'EXERCICE			INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	2 174,17	1 889,65	TOTAL GENERAL	2 174,26	42 877,30
PART DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC					
NEUTRALISATIONS DES DAP DES IMMOS FINANCES A COMPTER DE LA 1ERE APPLICATION DU REGLEMENT PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AU PRES DU PUBLIC					
TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		1 889,65	TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		42 877,30
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET		40 987,65

	NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		
--	---------------------------------	--	--